

Suite à la consultation par rapport à l'implantation d'une centrale à enrobés à chaud sur la Commune d'Epuisay, je donne un avis favorable pour les raisons suivantes :

- les pièces du projet décrivent le respect de la réglementation en vigueur (respect de la distance par rapport aux habitations) en conformité réglementaire au regard des prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 09 avril 2019.
- concernant le réseau routier, comme indiqué dans le dossier, « la sensibilité du réseau est considéré comme faible » et la zone a été prévue pour avoir des activités.
- Ce projet est favorable au contexte économique local et s'inscrit dans une dynamique de la zone artisanale de la Cousinière à savoir l'implantation d'entreprises.
- De plus, de par mes déplacements professionnels dans le cadre du TP, je constate que différentes centrales comme celle-ci sont implantées sur le territoire du 41 mais aussi en départements limitrophes (28,37,45) et fonctionnent normalement en s'inscrivant dans une dynamique de développement industriel des territoires.
- Ces installations sont détenues par des groupes nationaux ou régionaux.

Th Beaudouin